



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

COMITÉ DES PÊCHES

Vingt-sixième session

Rome (Italie), 7-11 mars 2005

DÉCISIONS ET RECOMMANDATIONS DE LA DEUXIÈME SESSION DU SOUS-COMITÉ DE L'AQUACULTURE ET ACTIVITÉS DE SUIVI

RÉSUMÉ

Le présent document fait la synthèse des questions examinées par le Sous-Comité de l'aquaculture à sa deuxième session, et en rappelle les principales recommandations. Le rapport intégral est disponible sous la cote COFI/2005/Inf. 14. Des informations sont également fournies concernant l'état d'avancement des activités de suivi menées par la FAO et ses partenaires.

INTRODUCTION

1. La deuxième session du Sous-Comité de l'aquaculture du Comité des pêches (COFI) s'est tenue à Trondheim (Norvège) du 7 au 11 août 2003, à l'aimable invitation du Gouvernement norvégien. Le rapport intégral est disponible sous la cote COFI/2005/Inf. 14.

PRINCIPAUX RÉSULTATS DE LA SESSION

2. Le Sous-Comité a appelé l'attention sur le problème des fonds disponibles pour les activités du Département dans le sous-secteur de l'aquaculture, et a de nouveau demandé à l'unanimité que les activités aquacoles bénéficient d'un appui supplémentaire au titre du Programme ordinaire (par. 11).

3. Le Sous-Comité s'est félicité de la création d'un fonds fiduciaire et a exprimé sa gratitude au Gouvernement japonais pour sa contribution de 500 000 dollars EU qui sera utilisée pour des activités dans le domaine de l'aquaculture (par. 13).

Activités récentes des organes régionaux des pêches de la FAO à l'appui de l'aquaculture et de la pêche fondée sur l'élevage responsable

4. Le Sous-Comité a rappelé l'importance déterminante des organes régionaux et souligné la nécessité de continuer à les appuyer. Il a également reconnu l'importance de l'initiative de l'APEC pour établir une organisation du type de celle du Réseau de centres d'agriculture pour la région Asie-Pacifique dans les Amériques et indiqué que cette initiative pourrait servir de modèle pour assurer une contribution et une coopération élargies dans d'autres régions (par. 18).

1. *La FAO a lancé un processus consultatif d'examen afin d'étudier la faisabilité et l'intérêt d'établir des organisations du type de celles du réseau RCAAP en Afrique et en Amérique latine. La FAO est en contact avec le Groupe de travail sur les pêches de l'APEC concernant ses activités complémentaires et leur état d'avancement.*

Application des dispositions du Code de conduite pour une pêche responsable relatives à l'aquaculture et à la pêche fondée sur l'élevage

5. Le Sous-Comité a recommandé à la FAO d'élaborer un site Web sur les codes d'usage et la législation concernant l'aquaculture pour faciliter les échanges d'information (par. 25).

2. *Avec l'appui du projet de fonds fiduciaire japonais, une activité comportant la réalisation d'un tour d'horizon général, comparatif et synthétique, des procédures et des méthodes actuelles d'évaluation et de surveillance de l'impact environnemental dans le secteur de l'aquaculture, a été mise en route en vue de permettre aux décideurs et autres bénéficiaires d'élaborer et de mettre en œuvre des plans d'évaluation et de gestion environnementales améliorées en aquaculture.*
3. *Un site Web sur la législation concernant l'aquaculture est en cours de réalisation en collaboration avec le Département juridique.*

6. Le Sous-Comité a suggéré que les organes régionaux de la FAO établissent une base de données sur le contexte écologique des principales espèces afin d'aider les membres à mener des analyses des risques fondées sur ces espèces (par. 29).

4. *Une activité a été mise en route pour l'élaboration de "fiches d'information" sur d'importantes espèces d'aquaculture.*

7. Le Sous-Comité a suggéré d'entreprendre les activités intersessions ci-après, dans les limites autorisées par le budget:

5. assistance pour l'évaluation des risques environnementaux;
6. assistance pour la planification intégrée du développement de l'aquaculture dans les zones côtières et les bassins versants;
7. développement des questions de durabilité en ce qui concerne l'alimentation du poisson d'élevage et les stratégies de gestion optimale des aliments (par. 29);
8. *avec l'appui du projet de fonds fiduciaire japonais, une activité a été mise en route pour étudier la situation et les tendances de l'utilisation de poissons et/ou d'autres espèces aquatiques en tant qu'aliments pour l'aquaculture. Cette étude permettra d'élaborer des directives stratégiques et des recommandations pour l'utilisation durable des poissons et/ou d'autres organismes aquatiques pour l'alimentation des poissons d'élevage, en relation avec la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté.*

Améliorer les rapports sur la situation et les tendances de l'aquaculture

8. Le Sous-Comité a reconnu que la FAO était l'organisation appropriée pour compiler les données et les informations sur l'aquaculture au niveau mondial (par. 32) et a approuvé l'élaboration par la FAO d'un glossaire détaillé reconnu sur le plan international (par. 33).

9. *Les éléments relatifs à l'aquaculture contenus dans le Glossaire de la FAO sur les pêches sont actuellement révisés et mis à jour, et la première phase de cette activité devrait être conclue au début de 2005.*

9. Le Sous-Comité a approuvé la tenue prochaine de la Consultation d'experts sur l'amélioration des rapports sur la situation et les tendances de l'aquaculture, et la réunion ultérieure du groupe de travail d'experts nationaux sur le questionnaire de la FAO sur l'aquaculture (par. 37).

10. En janvier 2004, le Département des pêches de la FAO a organisé deux réunions: la Consultation d'experts sur l'amélioration des rapports sur la situation et les tendances de l'aquaculture, et le Groupe de travail d'experts sur le questionnaire de la FAO sur l'aquaculture "FISHSTAT AQ", qui ont permis d'élaborer un projet de stratégie pour l'amélioration des rapports sur la situation et les tendances de l'aquaculture, qui sera présenté au Sous-Comité de l'aquaculture à sa prochaine session.

Stratégies visant à améliorer la qualité et la sécurité sanitaire des produits de l'aquaculture

10. Le Sous-Comité a invité instamment la FAO à aider à l'harmonisation des normes en matière de santé et de sécurité sanitaire des produits de l'aquaculture par l'intermédiaire de la Commission du Codex Alimentarius et à promouvoir l'équivalence des systèmes (par. 47).

11. Face aux besoins indiqués par les pays membres et dans le cadre de l'assistance fournie par le Département des pêches pour le perfectionnement des normes en matière de santé et de sécurité sanitaire, une aide continue d'être apportée pour le renforcement des capacités nationales et régionales, au titre des activités du Programme ordinaire.

12. En réponse à une demande du Ministère thaïlandais des pêches, et en tant qu'activité de suivi pour la mise en œuvre des recommandations du Sous-Comité de l'aquaculture du COFI, le Bureau régional de la FAO pour l'Asie et le Pacifique a organisé, en collaboration avec le Département des pêches, le Secrétariat de l'ANASE et le Ministère thaïlandais des pêches, un atelier FAO-ANASE de planification stratégique pour l'harmonisation des normes d'importation et d'exportation de la crevette, qui s'est tenu à Bangkok (Thaïlande), au début de novembre 2003.

13. Dans le cadre du projet de fonds fiduciaire japonais, un élément a été identifié pour la préparation de directives techniques relatives à la mise en œuvre opérationnelle et pratique d'un code d'usages pour le poisson et les produits du poisson, pour la promotion du système HACCP et de bonnes pratiques d'hygiène dans la production aquacole, et pour l'organisation d'ateliers pilotes de démonstration concernant l'application de ces directives techniques au niveau des fermes piscicoles.

Vers l'adoption de pratiques responsables en matière de pêche fondée sur l'élevage

11. Le Sous-Comité a examiné une série d'aspects de la pêche fondée sur l'élevage à propos des mesures et des pratiques en matière d'empoisonnement (par. 51). Tout en soulignant l'importance de divers aspects de la pêche fondée sur l'élevage (par. 52), le Sous-Comité a suggéré que les activités intersessions suivantes soient entreprises:

14. formulation de directives techniques et de pratiques exemplaires concernant les programmes d'empoisonnement responsable;

15. étude de faisabilité concernant l'élevage intensif des crevettes;

16. évaluation des risques spécifiques des transferts d'espèces sélectionnées;

17. appui à la coopération et à la coordination régionales concernant les programmes d'empoisonnement couvrant des eaux transfrontalières ou pouvant influencer sur celles-ci;

18. réalisation d'études de cas illustrant des pratiques d'empoisonnement réussies dans des environnements marins, côtiers et continentaux (par. 56).

19. Pour l'évaluation des risques spécifiques liés aux transferts d'espèces sélectionnées, un protocole d'entente concernant l'utilisation responsable et le contrôle des espèces exotiques dans les pêcheries du bassin du lac Tanganyika, a été passé entre les quatre pays riverains. D'autre part, un séminaire d'une journée sur les espèces exotiques en Afrique a également été organisé durant la treizième session du CPCA, avec le soutien du Programme de partenariat FAO-Pays-Bas.

20. *Pour la formulation de directives techniques et de pratiques exemplaires concernant les programmes d'empoissonnement responsables, un expert engagé au titre du Programme de partenariat a été chargé de mettre au point des directives techniques pour des programmes d'empoissonnement responsable.*
21. *À l'appui de la coopération et de la coordination régionales concernant les programmes d'empoissonnement couvrant des eaux transfrontalières ou pouvant influencer sur celles-ci, un atelier sur l'empoissonnement et la gestion des ressources génétiques est actuellement organisé en collaboration avec l'Iran et le réseau RCAAP.*
22. *Concernant la réalisation d'études de cas illustrant des pratiques d'empoissonnement réussies dans les environnements marins, côtiers et continentaux, une série d'études de cas sur l'élevage en mer sont en cours de réalisation.*
23. *Une étude a été entamée avec l'assistance du projet de fonds fiduciaire japonais en vue de: a) faciliter la mise au point de systèmes d'aquaculture améliorés prévoyant l'utilisation de ressources aquatiques récoltées à l'état sauvage avec une optimisation des avantages économiques et sociaux; b) élaborer des protocoles et des directives concernant la récolte des ressources halieutiques à l'état sauvage pour l'aquaculture; c) sensibiliser aux avantages et aux risques potentiels d'un tel type de récolte; et d) déterminer à quel moment il conviendra d'opter pour de telles captures comme stratégie de développement de l'aquaculture.*

Autres questions, problèmes émergents et domaines d'activité connexes

12. Sous le point "Autres questions", le Sous-Comité a encouragé la réalisation d'activités techniques intersessions, au besoin par la création de groupes spéciaux techniques conformément aux textes fondamentaux de la FAO, en vue de traiter les questions suivantes:

24. *Évaluation et gestion des risques liés aux mouvements et transferts d'animaux exotiques vivants;*
25. *Introduction d'espèces exotiques, y compris ornementales;*
26. *Introduction accidentelle par les eaux de ballast (par. 63).*
27. *La FAO a collaboré avec le Département des pêches du Gouvernement malais, le Réseau de centres d'agriculture pour la région Asie-Pacifique (RCAAP), l'ANASE et le Département d'État des États-Unis, à l'organisation et la tenue d'un atelier sur le renforcement des capacités pour combattre les effets des espèces exotiques envahissantes et des agents pathogènes transfrontières associés dans les pays de l'ANASE, atelier qui s'est déroulé à Penang (Malaisie), en juillet 2004. La réunion avait pour objectif spécifique de mieux comprendre les relations entre les espèces exotiques envahissantes et les pathogènes aquatiques, et leurs effets (tant positifs que négatifs) et d'identifier les besoins en matière de gestion et de renforcement des capacités pour la réduction des risques.*
28. *Une activité a été mise en route en vue de l'élaboration de directives techniques du Code de conduite pour une pêche responsable, concernant la gestion sanitaire pour la sécurité des mouvements transfrontières d'animaux aquatiques vivants. Ces directives devraient être disponibles à la mi-2006. Un soutien financier additionnel a été fourni par le Gouvernement norvégien et le Partenariat FishCode de la FAO.*

13. Le Sous-Comité a pris note des résultats de la Consultation d'experts sur les bonnes pratiques de gestion et les dispositions juridiques et institutionnelles appropriées pour un élevage de crevettes durable qui s'est tenue à Brisbane (Australie) en décembre 2000, et a demandé à la FAO de faciliter et de développer les activités de suivi recommandées lors de la consultation (par. 67).

29. *Une activité a été mise en route pour donner suite au processus de la Consultation de Brisbane et tirer le meilleur parti des travaux conduits par le Consortium pour l'élevage de crevettes et l'environnement (FAO, RCAAP, WWF et Banque mondiale) en vue de*

l'élaboration de meilleurs principes de gestion pour l'élevage de crevettes. Ces principes seront développés en 2004 et 2005, dans le cadre d'un processus consultatif général et seront présentés à la prochaine session du Sous-Comité de l'aquaculture, en 2006.

14. Le Sous-Comité a donc demandé que la FAO examine et analyse les différents systèmes de certification en place dans le but de définir des approches et des procédures harmonisées pour la mise au point et l'application de systèmes de certification des produits issus de l'élevage de crevettes (par. 69).

30. Des mesures ont été prises pour la fourniture d'informations sur les divers aspects de la certification des produits issus de l'élevage de crevettes, et les questions liées à la mise en application des systèmes de certification, avec l'établissement d'un site web dans le cadre du Programme relatif à l'élevage de crevettes et à l'environnement. Il s'agit là d'une mesure initiale visant à donner des renseignements concernant la certification à tous les intéressés, et à recueillir le point de vue des parties prenantes sur les différents aspects de la certification de l'élevage aquacole de crevettes.

15. Le Sous-Comité est convenu que le Secrétariat proposerait une analyse prospective des défis futurs de l'aquaculture mondiale pour servir de base à une discussion sur l'orientation à long terme de ses activités (par. 73).

31. Une nouvelle activité a été inscrite au Programme ordinaire et des travaux sont en cours en vue de faciliter cet examen et pour la présentation d'un rapport au Sous-Comité de l'aquaculture du COFI à sa prochaine session, en 2006.

16. Le Sous-Comité a noté que les États-Unis d'Amérique et la Communauté européenne ont offert de diriger conjointement, en collaboration avec la FAO, les activités intersessions sur l'évaluation des risques pour l'environnement, notamment l'introduction d'espèces et d'entreprendre une évaluation thématique de l'incidence socio-économique de l'aquaculture (par.74).

32. Le Secrétariat du Sous-Comité de l'aquaculture du COFI est actuellement en contact avec les États-Unis et l'Union européenne pour la mise en route de ces travaux.

Date et lieu de la troisième session

17. Le Sous-Comité est convenu que sa troisième session se tiendrait en 2006. Il s'est félicité de l'offre de l'Inde d'accueillir la session et a pris acte que les États-Unis d'Amérique avaient confirmé qu'ils accueilleraient une session du Sous-Comité (par. 78).

MESURES SUGGÉRÉES AU COMITÉ

18. Le Comité est invité à approuver le rapport de son Sous-Comité (COFI/2005/Inf.14), à formuler des observations concernant les activités de suivi menées à bien jusqu'à présent et à donner des indications concernant les travaux futurs.